

# ASPECT JURIDIQUES DU MECANISME DE DEVELOPPEMENT PROPRE AU MALI

Le concept est assez récent toutefois, la logique du MDP est prise en compte dans les textes sur la pollution. Compte tenu du caractère transfrontière des conséquences engendrées par la destruction de la couche d'ozone, les Etats ont jugé qu'il fallait des instruments juridiques internationaux pour conduire une logique de réduction de cette agression contre la couche d'ozone. C'est ainsi que plusieurs instruments ont été conçus :

- ▶ la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
  - ▶ le protocole de Kyoto en sont les grandes références ;
- Des efforts conséquents doivent être faits par les Etats pour parvenir à une réduction subséquente des gaz à effet de serre. Cela passe par l'adoption du mécanisme de Développement propre (MDP).

# PRESENTATION DU CADRE JURIDIQUE NATIONAL

## La dimension environnementale

La loi 01-020 du 30 mai 2001 relative aux pollutions et nuisances

Le décret 01-394 du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des déchets solides

**article 7** : « Les emballages doivent être fabriqués à partir de matières les rendant aptes au recyclage ou à la transformation compatible avec les exigences de la protection de la santé publique et de l'environnement. »

Le décret 01-395 du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des eaux usées et des gadoues

Le décret 01-396 du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des pollutions sonores

Le décret 01-397 du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des polluants de l'atmosphère

**Article 7 :** « Les déchets contenant des substances halogénées ne peuvent être brûlés par incinérateur que lorsque celui-ci est muni d'un dispositif de traitement des gaz conçus de façon à contrôler l'émission de produits halogénés dans l'atmosphère. »

**Article 16 :** « L'émission d'oxydes d'azote sous forme de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) par une usine de production d'acide nitrique doit se faire de manière à ne pas porter atteinte à l'environnement et à la santé humaine et animale. »

Le décret 03- 594 du 31 décembre 2003 relatif à l'étude d'impact sur l'environnement

Ce texte détermine une liste de projets dont la réalisation est subordonnée à la réalisation d'une EIE

Le décret 06-258 du 22 juin 2006 fixant les conditions d'exécution de l'audit d'environnement

Cabinet Etude Olivier. e-mail:  
et\_olivier1@yahoo.fr

- Arrêté interministériel 90-1565/ MIHE/MFC fixant les normes du gazole en République du Mali
- Arrêté interministériel 90-1561/ MIHE/MFC fixant les normes du distillate diesel oil (DDO)
- Arrêté interministériel 06- 1218/MEA-MEF-MIC-MET-MMEE-MS portant interdiction de l'importation et de la commercialisation de l'essence avec plomb au Mali

# La dimension économique

La loi portant code des investissements

La loi portant code général des impôts

# **ANALYSE DU CADRE JURIDIQUE**

## **Des avancées de l'encadrement du MDP**

- Le MDP est pris en compte dans l'ordonnancement juridique à travers les différents textes sus-cités
- Ces textes vont au-delà du MDP et englobent la question des pollutions en général

ex: Décret n°01 -394/P-RM du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des déchets solides

- **Article 8** : « Tout producteur et tout distributeur qui commercialise ou utilise dans ses activités professionnelles des matières plastiques ou autres emballages non biodégradables et toute personne responsable de leur première mise sur le marché, au cas où le producteur et le distributeur sont inconnus, est tenu de procéder à la reprise de ses matières plastiques et emballages utilisés en vue de les recycler. »
- même si cet article semble offrir des garanties de protection de l'environnement, son application reste assez difficile compte tenu des pesanteurs économiques.

Merci de votre aimable  
attention !!!

- Des insuffisances de l'encadrement du MDP
- La non prise en compte de la dimension économique et fiscale dans la gestion de la pollution.
- Seules les sanctions pécuniaires sont prévues par les textes sur la protection de l'environnement. Cela se révèle insuffisant pour garantir l'effectivité du MDP

# Des propositions de solutions

## Mesures d'incitation à introduire dans les textes déjà existants

- Introduire dans le code général des impôts et ses textes d'application, des mesures d'incitation pour les activités rentrant dans la logique du MDP (ex: rabattement des taxes douanières sur le matériel importé à l'instar du matériel informatique)
- Accorder des facilités aux investisseurs locaux qui s'inscrivent dans la logique du MDP (mise à disposition de lignes de crédit à conditions préférentielles)
- Accorder des facilités d'investissement pour les entreprises étrangères à condition qu'elles offrent des garanties concrètes de transfert de technologie et de savoir-faire en matière de développement propre

# L'application des textes

- Elaboration et mise en application des normes de qualité à ne pas dépasser.
- Renforcement des capacités des personnes chargées de surveiller le respect des textes, les doter des équipements nécessaires à cette tâche.
- L'application stricte des dispositions édictées